

La Lettre

des Amis de Saint Palais

ÉTÉ 2016

site internet : <http://amistpalais.free.fr> - courriel : amis.saint-palais@orange.fr

VENDREDI 19 AOÛT 2016 À 20 HEURES 45

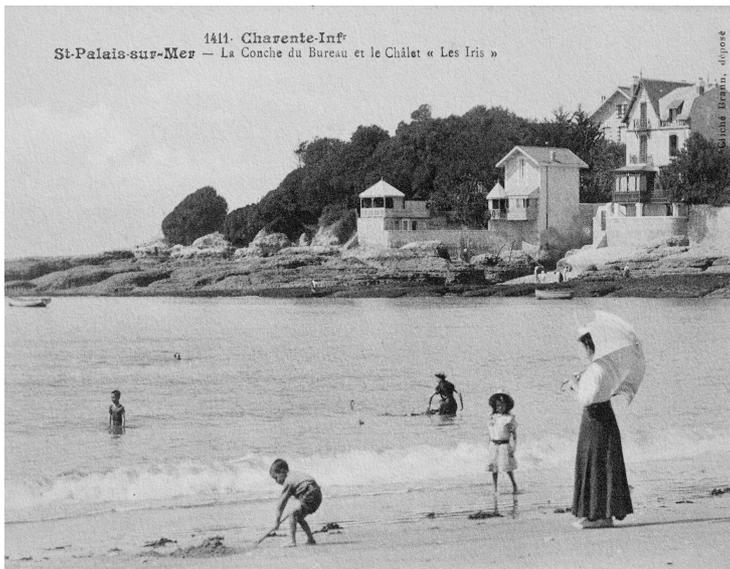
À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT

RÉUNION PUBLIQUE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

Fernand Braun, photographe de Saint-Palais-sur-Mer de 1895 à 1920

CONFÉRENCE DE BENJAMIN CAILLAUD

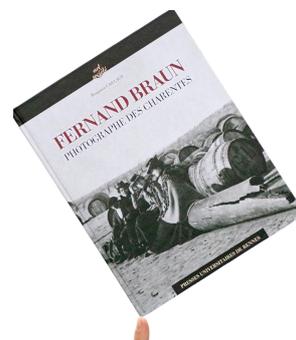
Benjamin Caillaud est historien, chercheur associé au sein du Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique à l'Université de La Rochelle et photographe auteur, spécialiste des questions littorales. En 2015, il a assuré le commissariat de l'exposition sur l'œuvre de Fernand Braun programmée par le Musée de Royan.



Une conférence qui séduira les amoureux de Saint-Palais, les amateurs d'histoire et de photographie ancienne.

A l'issue de son intervention, Benjamin Caillaud répondra aux questions du public et signera ses livres.

Entre 1895 et 1920, Fernand Braun (cf. p. 3) photographie abondamment les activités humaines et les paysages de Royan et de la presqu'île d'Arvert. Puissant éditeur régional, ses images sont massivement diffusées sous la forme de cartes postales. A partir de projections des clichés de l'auteur, Benjamin Caillaud proposera une histoire de la mise en image de la commune de Saint-Palais-sur-Mer alors marquée par l'essor de l'économie balnéaire.



De plateau en plateau : des richesses naturelles à protéger !

Et on reparle du **plateau de la Monge** et du **plateau du Rhâ**. Voilà deux sites aux reliefs bien différents, et pourtant ... un point les unit : ce sont nos deux dernières « **pelouses sèches calcicoles** ».

Une « *pelouse sèche calcicole* » est un milieu parmi les plus riches sur le plan de la flore et de la faune. La disparition d'un tel milieu d'intérêt écologique majeur entraîne la disparition des espèces végétales ou animales, souvent protégées, qui y vivent.

Le plateau de la Monge (cf. *Lettre de l'été 2012*) abrite un ensemble d'espèces végétales et animales originales et protégées, telles que :

- *Scorzonera hirsuta* (scorzonère hirsute), *Inula spiraeifolia* (inule à feuilles de spirées), *Ophrys fuciflora* (orchis bourdon) et de nombreuses autres variétés d'orchidées,



- *Lanius collurio* (pie-grièche écorcheur) et, parmi les papillons, *Phengaris arion* (azuré du serpolet), ou les reptiles *Hierophis viridiflavus* (couleuvre verte et jaune), *Podarcis muralis* (lézard des murailles) et *Lacerta bilineata* (lézard vert).

Le plateau de la Monge surplombe l'ancien marais de Bernezac comme **le plateau du Rhâ** domine l'ancien marais du Rhâ. Ce dernier plateau a été largement urbanisé, mais il subsiste, là aussi, une « *pelouse sèche calcicole* » particulièrement riche.

Comme à la Monge l'association OBIOS a effectué un relevé extrêmement précis des espèces présentes.

110 espèces végétales ont été identifiées, certaines déjà répertoriées sur le **plateau de la Monge** comme l'*Hippocrepis comosa* (hippocrepis à toupet), l'*Allium roseum* (ail rose) ...

L'un des intérêts du **plateau du Rhâ**, outre la grande diversité de ses espèces végétales, est l'évolution de la « *pelouse sèche calcicole* ». Les espèces de la phase primaire, lorsque la roche affleure, diffèrent de celles de la phase secondaire telles que *Coronilla minima* (coronille naine). Lorsque le sol s'enrichit, apparaissent des orchidées comme *Ophrys apifera* (ophris abeille) ainsi que *Carex flacca* (carex glauque) ...

Dans la partie du plateau autrefois consacrée à la culture de la vigne, la flore se modifie. Il en est de même à la lisière des espaces boisés avec l'apparition d'*Origanum vulgare* (origan commun ou marjolaine sauvage), *Inula spiraeifolia* (inule à feuilles de spirée), *Vicia bithynica* (vesce de Bithynie) ... Puis vient le manteau arbustif pré-forestier et enfin le boisement formé, pour l'essentiel, de diverses espèces de chênes.

A noter que l'origan commun est la plante hôte de l'azuré du serpolet, papillon protégé au niveau européen et au niveau national (*arrêté du 23 avril 2007*). On retrouve l'azuré du serpolet de l'autre côté de l'avenue de la Ganipote et à la Monge.



Des dossiers ont été remis à la CARA et à la Commune afin que, dans le cadre des révisions du SCoT et du PLU, ces espaces naturels majeurs soient préservés de toute urbanisation.

Joël Rasteau



En septembre, retrouvez les Amis de Saint-Palais dans le hall du SUPER U le vendredi de 9 h 30 à 12 h.

PLU – SCoT, révision partout !

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Saint Palais-sur-Mer a été approuvé le 8 août 2012. Le 26 mai 2015, le conseil municipal décide de le mettre en révision générale.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CARA (Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique) a été approuvé le 27 septembre 2007. Le même jour, il est mis en révision, décision confirmée le 27 juin 2011.

Dans les deux cas, il s'agit en particulier de prendre en compte les nouvelles dispositions légales et réglementaires, notamment celles de la « loi ALUR » du 24 mars 2014, et de mieux mettre en œuvre les dispositions de la « loi littoral » du 3 janvier 1986.

En mars 2016, le Préfet de la Charente-Maritime a diffusé un « Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre des dispositions d'urbanisme particulières au littoral » (<http://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/16797/113135/file/160316-Guide-CU-Littoral-Ecran2.pdf>).

Dans ce guide, il rappelle aux élus que le littoral est un espace fragile et convoité, soumis à des pressions diverses, et qu'il est indispensable de tenir compte dans les documents d'urbanisme de la nécessité de le protéger. À cet effet, il faut notamment établir un inventaire des zones déjà urbanisées et de celles qui ne le sont pas afin de déterminer jusqu'où l'urbanisation peut aller, lutter contre l'étalement urbain et définir une politique de protection des espaces remarquables ou fragiles.

En pratique, il convient :

- d'arrêter de grignoter les zones non construites (quelques 70 hectares de terre agricole ont disparu depuis 10 ans sur l'ensemble de la CARA),
- de densifier ou compléter les zones déjà construites en privilégiant la continuité avec les villages existants,
- de mieux discerner les zones à protéger pour leurs valeurs patrimoniales, remarquables et paysagères, ou nécessaires au maintien de la biodiversité,
- de mettre en valeur des « coupures d'urbanisation » nécessaires à l'équilibre des paysages,
- de tenir compte de la capacité d'accueil, qui ne peut pas être illimitée.

Ces objectifs sont raisonnables. Reste à obtenir qu'ils soient effectivement mis en œuvre.

Notre association est consultée dans le cadre de la révision du SCoT, mais le Maire de Saint-Palais a refusé de la consulter dans le cadre de la révision du PLU. Cela étant, notre groupe de travail « urbanisme » interne est sur la brèche. Il rassemble et transmet des éléments de réflexion, notamment des études de sites telles que les « pelouses sèches calcicoles », réservoirs biologiques à protéger.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces révisions, notamment lors des enquêtes publiques.

Michel Cornillier

FERNAND BRAUN, PHOTOGRAPHE DES CHARENTES DE 1878 À 1920

Le photographe Fernand Braun (1852-1948) est le plus talentueux éditeur de cartes postales des Charentes du début du XX^{ème} siècle. Formé dans les ateliers alsaciens de son oncle Adolphe Braun, il rejoint Angoulême en 1878 où il s'impose comme un portraitiste renommé. Comprenant le dynamisme du littoral atlantique, il s'installe à Royan dès 1895. Intimement lié aux élites porteuses du développement touristique, il diffuse massivement l'image du balnéaire sur le nouvel objet à la mode : la carte postale illustrée par une photographie. Fernand Braun publie également sur la vie, le patrimoine et les paysages des Charentais, produisant jusqu'en 1920 un catalogue unique de près de 4 000 vues différentes. Largement impliqué dans le débat démocratique, le personnage appuie par ses clichés la diffusion des valeurs républicaines et sa foi dans le progrès. Photographe de la Belle Époque, l'éditeur accompagne ensuite le public dans les représentations du premier conflit mondial en photographiant les conséquences en Charente et en Charente-Inférieure de la guerre. Les frères Lumière, Paul Déroulède, Émile Combes ou Pierre Loti sont quelques-uns des témoins illustres de l'exceptionnelle carrière de Fernand Braun.

Benjamin Caillaud



Les tilleuls sentent bon dans les bons soirs de juin !

L'air est parfois si doux, qu'on ferme la paupière ;

Le vent chargé de bruits - la ville n'est pas loin -

A des parfums de vigne et des parfums de bière ... **A. Rimbaud**

Les tilleuls de l'avenue de Pontailac vont être abattus.

Selon la municipalité, ils présentent aux visiteurs

« une entrée de ville lamentable ».

Actualités du banc du « Matelier »

Les sociétés Granulats Ouest (groupe Italcementi) et Dragage, Transports et Travaux Maritimes (groupe Libaud) ont conçu le projet d'extraire 13 millions de m³ de granulats marins en 30 ans sur une zone de 4,3 km², à proximité du banc du Matelier et à guère plus d'un kilomètre de Bonne Anse. Il s'agit d'un endroit très critique de l'embouchure de la Gironde et ce projet risque d'accélérer fortement l'érosion côtière. A l'examen du dossier, le Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde écrivait dans son avis du 11 avril 2014 : « les conséquences sur les littoraux adjacents en termes d'impact des vagues et d'érosion sont peu étayées ».

L'instruction régionale de la demande de concession (avis de mise en concurrence en juin 2013, enquête publique en septembre-octobre 2014, rapports des services décentralisés de l'Etat) a pris fin avec l'envoi du dossier au « ministre chargé des mines », en fait le ministre de l'économie, en juillet 2015. En transmettant le dossier, la Préfète de la Charente-Maritime a repris l'avis favorable avec réserves de la Commission d'enquête.

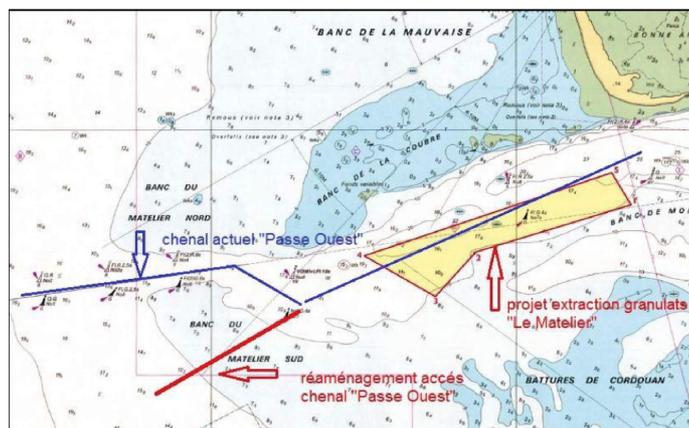
L'élément nouveau est l'avis défavorable donné le 15 janvier 2016 par le conseil de gestion du « parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis » (créé par décret du 4 avril 2015). Selon le Code de l'environnement (article L. 334-5), le ministre ne devrait normalement pas pouvoir passer outre à cet avis.

Le ministre dispose d'un délai de 3 ans pour instruire à son tour le dossier et refuser ou accorder la concession. En cas d'absence de décision, la demande de concession sera considérée comme rejetée (article 15 du décret n° 2006-798 du 6 juillet 2006).

En cas d'octroi de la concession, le Préfet de la Charente-Maritime devra délivrer des autorisations d'ouverture de travaux et d'occupation du domaine public maritime.

Compte tenu de l'opposition unanime à ce projet dans le pays royannais, ces trois décisions feront certainement l'objet de recours.

Monique Murcia



Les Amis de Saint-Palais : qui sont-ils, que font-ils ?

Déclarée à la Sous-préfecture de Rochefort le 4 octobre 1985, agréée comme « association locale d'usagers » depuis le 30 décembre 1990, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer a pour objet « de prendre, dans le cadre de l'association, toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de la commune et à la protection de son site et, plus généralement, de nature à favoriser la protection de l'environnement en Pays royannais, en particulier par une politique d'aménagement respectueuse des richesses naturelles et d'une gestion optimale de l'eau ».

Force de proposition et, le cas échéant, de contestation, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer a réussi, depuis plus de 30 ans, à préserver Saint-Palais d'une large part des dérives immobilières si courantes le long du littoral et à promouvoir un développement soutenable. Elle rassemble aujourd'hui plus de 300 adhérents.

Demain comme hier, ce succès repose sur une vigilance continue et une action résolue, ce qui suppose le concours du plus grand nombre.

Si vous partagez les objectifs des Amis de Saint-Palais, n'hésitez pas à les rejoindre (*bulletin d'adhésion ci-dessous*).

BULLETIN D'ADHÉSION

adresse électronique (le cas échéant) :

M., Mme,

() (2) adresse à Saint-Palais-sur-Mer :

() (2) adresse extérieure (le cas échéant) :

- désire adhérer (ou renouveler son adhésion) à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de €
(minimum : cotisation individuelle 15 € - cotisation de couple 25 €) à titre de cotisation pour l'année 2016 (1).

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

(1) Un reçu fiscal vous sera adressé début 2016 (crédit d'impôt de 66 %).

(2) En cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.